

M. l'Orateur: M. Thomas, appuyé par M. Mandziuk, propose:

Que le sixième rapport du comité spécial ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit renvoyé au comité avec instruction de retrancher, du paragraphe 7, tous les mots qui suivent «Canada» et de les remplacer par ce qui suit: «soit le Red Ensign canadien»

et qu'à ces fins le comité soit reconstitué.

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je parlerai de l'amendement qui vient d'être proposé lorsque je commenterai les mises aux voix du comité dont le rapport est actuellement à l'étude. Je crois que je suis le 71^e député à participer à ce débat. J'ai été le premier de 174 députés à parler au sujet de la première résolution sur le drapeau et je suis le 71^e à parler au cours de ce second débat au sujet du drapeau recommandé dans le rapport du comité.

Hier soir, on a laissé entendre qu'avant la mise aux voix, le gouvernement devrait faire connaître ses opinions au sujet du rapport du comité. En fait, on semble avoir donné l'impression hier soir que si seulement le premier ministre voulait bien, au nom du gouvernement donner son opinion à ce propos, nous pourrions en arriver à une décision. Par conséquent, j'acquiesce volontiers à ce désir, ce matin, et j'espère que mon discours donnera les résultats envisagés hier soir.

On nous a demandé hier soir de préciser l'attitude du gouvernement à ce sujet. Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je signalerai que nous n'étudions pas en ce moment une motion du gouvernement, mais une motion visant à l'adoption du rapport d'un comité de la Chambre, lequel rapport nous est présenté non comme une motion du gouvernement, mais comme un rapport au sujet duquel n'importe quel député a le droit et le devoir de voter librement. Il ne s'agit pas de déterminer la position du gouvernement, mais celle de chaque député en particulier.

Ce matin, je parle en ma qualité de représentant et de premier ministre. Je parle en mon nom personnel, mais je suis également autorisé à déclarer que chaque membre du gouvernement, comme tel, appuie la recommandation de ce comité; nous sommes heureux d'avoir l'appui non seulement des députés libéraux, mais également de membres des partis de l'opposition, y compris quelques-uns qui siègent sur les banquettes de l'opposition officielle.

[M. Thomas.]

Hier, le chef de l'opposition m'a demandé quelles mesures le gouvernement prendrait si le Parlement adoptait le rapport de ce comité. Je puis l'assurer, tout comme j'ai assuré la Chambre au mois de juin dernier en réponse à une question de ce genre—on peut le voir à la page 4511 du Hansard—que si le Parlement adopte les recommandations de ce comité, le gouvernement prendra alors les mesures qui s'imposent en vue de les appliquer. Les recommandations du sixième rapport du comité prévoient un drapeau canadien distinctif.

Le très hon. M. Diefenbaker: Avant que le premier ministre aille plus loin, je voudrais lui poser une question. Si le Parlement adopte le rapport du comité, quels sont les projets du gouvernement en ce qui concerne le Sénat?

M. Knowles: L'abolir.

Le très hon. M. Pearson: J'ai traité de cette question en juin dernier, mais je suis tout disposé à y revenir. La question de mon très honorable ami n'est pas déraisonnable.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il y a eu tellement de changement depuis juin.

Le très hon. M. Pearson: Il y a un point sur lequel aucun changement ne s'est produit depuis juin, et c'est que l'opposition officielle a empêché qu'une décision soit prise sur cette question.

Si les recommandations du rapport sont acceptées par la Chambre des communes, elles seront étudiées par le Sénat. Si le Sénat les accepte, elles deviendront les recommandations du Parlement et les mesures officielles nécessaires seront ensuite prises pour y donner suite. Je crois que mon honorable ami sait de quelles mesures il s'agit. Quoi qu'il en soit, je les ai déjà exposées, et j'y reviendrai volontiers plus tard.

Le très hon. M. Diefenbaker: La chose se fera-t-elle au moyen d'une résolution présentée au Sénat?

Le très hon. M. Pearson: La formule sera soumise à la Chambre, une fois les recommandations acceptées. Bien entendu, si les Chambres du Parlement prennent des mesures positives à l'égard de ces recommandations, j'associerai volontiers un ancien premier ministre et conseiller privé aux mesures officielles que je devrai prendre plus tard.

Le chef de l'opposition a critiqué, hier, la recommandation du comité au sujet d'un drapeau canadien, dans un discours que j'ai